

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Nuisances olfactives

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre bien-être est sensible aux odeurs désagréables. Or, sur la commune de Vernier, ces nuisances olfactives sont un problème récurrent. Givaudan, Firmenich, le site Actaris, etc. sont autant de pollueurs olfactifs probables. De plus, avec l'importance des produits chimiques utilisés dans l'industrie, l'agriculture, la construction, etc., les Verniolans se posent la question de la nocivité de ces émanations.

Ne pas pouvoir ouvrir ses fenêtres, ne pas pouvoir profiter de son balcon ou son jardin, ne pas pouvoir jouir en toute quiétude de la vie en extérieur est source de désagréments pour les personnes concernés par les odeurs nauséabondes.

À ce sujet, la loi dit que les odeurs ne doivent pas constituer un trouble. Le trouble est constitué en fonction de sa force, sa fréquence, sa persistance et du cadre de vie autour des lieux considérés. Il y a deux moyens de mesurer un trouble :

- le premier moyen est de calculer en pourcentage le temps total d'exposition aux nuisances olfactives. Si le trouble dépasse 25%, les nuisances sont jugées problématiques ;
- le deuxième moyen est de mesurer la fréquence d'une odeur sur la durée. Si elle est présente plus de 10% du temps, elle est considérée comme inacceptable.

Afin d'améliorer les conditions de vie de la population, des travailleurs et des visiteurs de la commune de Vernier, il serait judicieux de déterminer quels sont les sites concernés par des odeurs nauséabondes et de s'assurer que ces dernières ne représentent pas un danger sanitaire. Pour aider la commune dans cette tâche et rendre active la population, la Ville de Vernier pourrait participer à la mise en service d'une application pour smartphone développée par le Centre Universitaire Informatique de l'Université de Genève (CUI) proposant une carte olfactive du canton de Genève en Open Source. Parallèlement, une réunion d'information devrait être organisée afin de répondre aux questions et inquiétudes de la population.

Cette motion propose :

- de répertorier les sites victimes de nuisances olfactives et déterminer leur origine ;
- de s'assurer que ses émanations soient non dangereuses ;
- d'organiser une réunion publique afin d'informer la population sur la nocivité de ces nuisances olfactives ;

- de participer à la mise en activité d'une application médiatisée téléchargeable sur smartphone en open source proposant une carte olfactive du canton de Genève ;
- d'analyser les données récoltées par cette application pour proposer des solutions.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à répertorier les sites victimes de nuisances olfactives ;
- 2 à organiser une réunion publique afin d'informer les Verniolans sur la nocivité des nuisances olfactives ;
- 3 à participer à la mise en activité d'une application proposant une carte olfactive du Canton de Genève ;
- 4 à analyser les données récoltées par cette application ;
- 5 à proposer des solutions pour minimiser ces nuisances olfactives.

Barbara LANZILAO et
Anne COMPAGNON KAUFMANN
Conseillères municipales

Vernier, le 2 avril 2022